

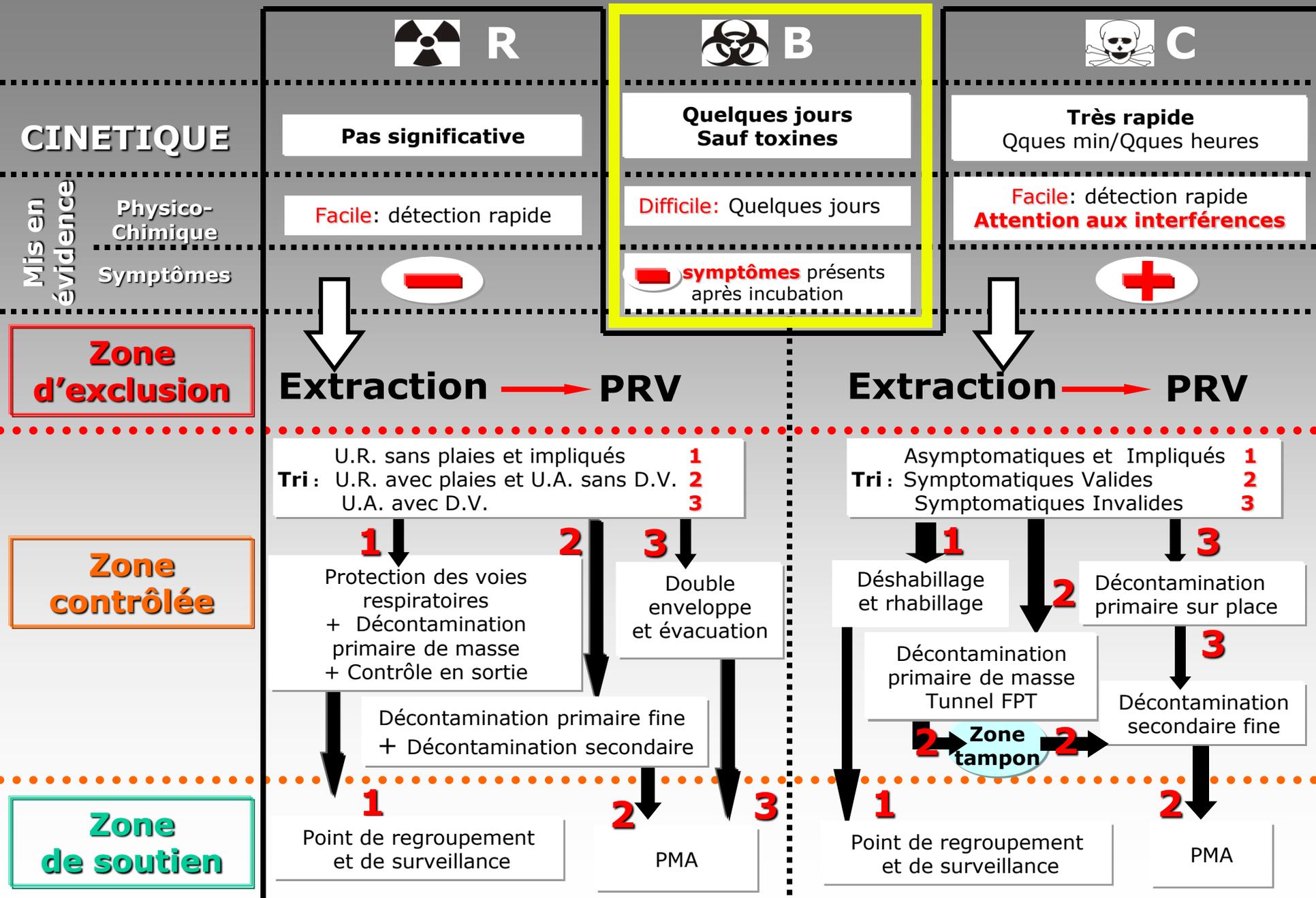
# Méthodologie opérationnelle face aux risques et menaces RBC

ZONE DE DEFENSE SUD-EST  
État-Major de zone



A l'usage des acteurs de terrain, ce mémento a pour objet de rappeler les principales dispositions techniques du plan zonal « PIRAT-RBC » et de l'ordre zonal de lutte contre les risques et les menaces RBC, respectivement arrêtés par le préfet de zone le 19 août et le 27 juin 2007

# ÉTAT-MAJOR DE ZONE SUD-EST



# Toxiques létaux - Tableaux de synthèse

PRODUITS	SYMPTOMES	DELAI D'APPARITION	REMARQUES
----------	-----------	--------------------	-----------

## SUFFOCANTS

<b>CHLORE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤Oculaires</li> <li>➤Pulmonaires</li> <li>➤Troubles ventilatoires</li> </ul>	Précoce à retardé (OAP)	
<b>PHOSGENE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤Idem Chlore</li> <li>➤OAP</li> </ul>	Précoce à retardé (OAP)	Odeur de foin coupé

## TOXIQUES CELLULAIRES

<b>AGENTS CYANES (HCN)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤Mydriase</li> <li>➤Larmolement</li> <li>➤Hyperpnée</li> </ul>	Précoce	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤Odeur amande amère</li> <li>➤Facilement absorbés par la peau et les muqueuses</li> </ul>
<b>ARSINE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤Toux, larmolements, éternuement</li> <li>➤Paralysie des membres</li> <li>➤Nausées, vomissements</li> </ul>	Quelques heures	➤Odeur d'ail

## VESICANTS

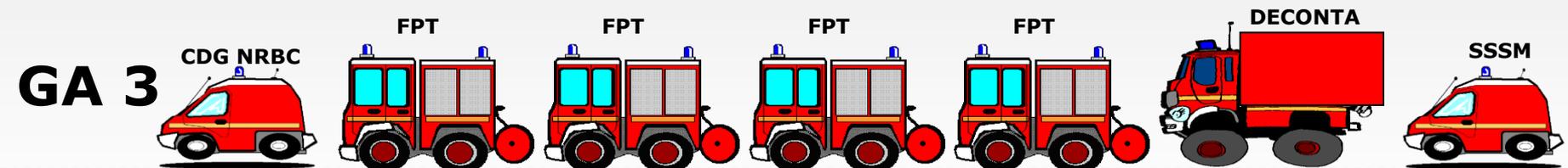
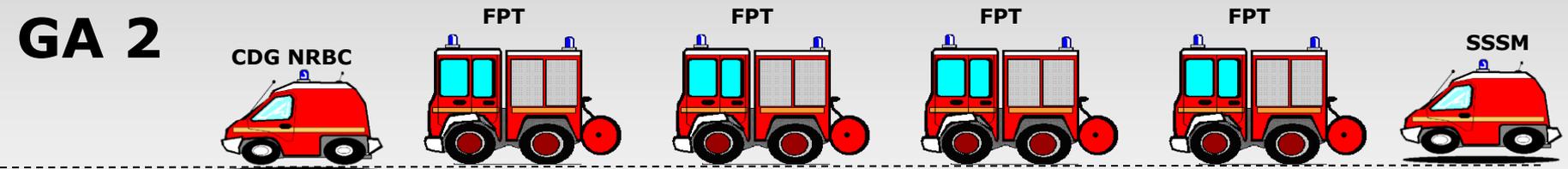
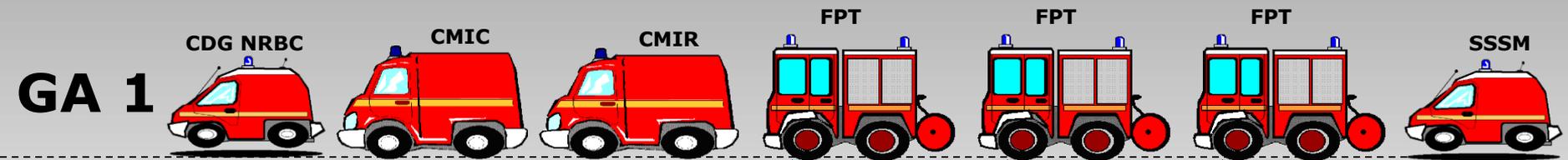
<b>YPERITE SOUFREE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤Irritations</li> <li>➤Vésicules</li> <li>➤Nécroses</li> <li>➤Nausées vomissements, diarrhées sanglantes</li> <li>➤«brûlures » internes et externes</li> </ul>	De une à plusieurs heures	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤Pénétration rapide, indolore au niveau de la peau et des muqueuses</li> <li>➤Pénétration rapide dans tous les matériaux</li> <li>➤Persistance sur les sols</li> <li>➤Odeur de moutarde</li> </ul>
<b>LEWISITE</b>	➤Idem ypérite soufrée	Plus rapide que l'ypérite	➤Odeur de géranium

## NEUROTOXIQUES

<b>SARIN TABUN SOMAN VX ou A4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤Augmentation sécrétions (sueurs, larmes, salive, écoulement nasal...)</li> <li>➤Myosis</li> <li>➤Trouble conscience et comportement</li> <li>➤ Nausées, vomissement, diarrhées</li> <li>➤Tremblements, spasmes, convulsions</li> <li>➤Dépression respiratoire</li> <li>➤Bradycardie, chute de la tension artér.</li> </ul>	<p>Quelques minutes (contamination respiratoire)</p> <p>Plusieurs heures (pénétration par la peau)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤Proche d'insecticides agricoles</li> <li>➤Blocage de la transmission de l'influx nerveux</li> <li>➤Plus ou moins persistants</li> <li>➤Traversent la plupart des matériaux (bois, cuir, vêtements...)</li> <li>➤Odeur fruitée (odeur de peinture si mélangés à des solvants)</li> </ul>
---	--	--	---

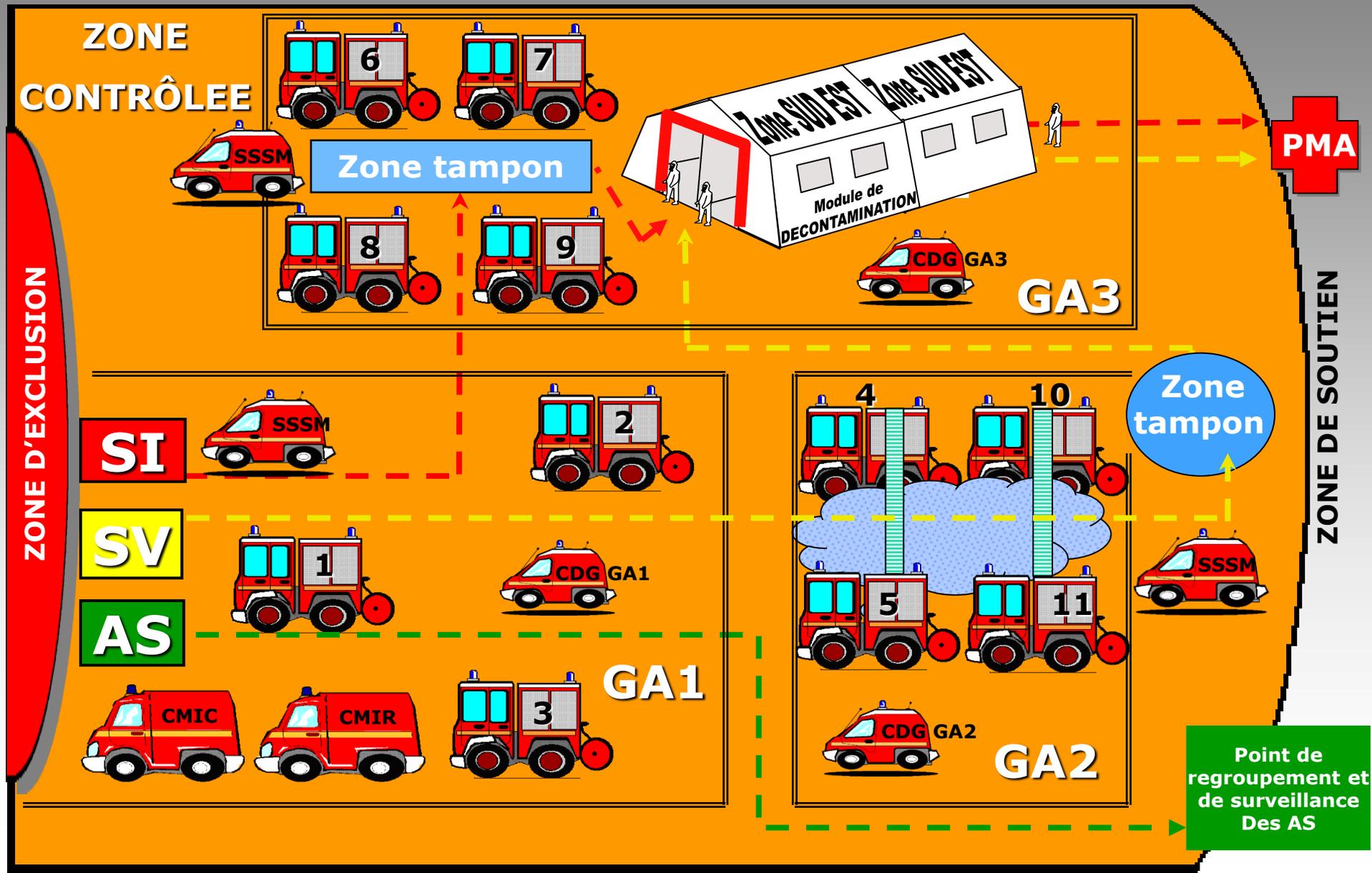
## Réponse opérationnelle

- OBJECTIFS :**
- Détecter la présence d'un agent R, B ou C et identifier la nature du danger
  - Réduire le danger à sa source de sorte à limiter voire éviter les risques d'extension de la contamination
  - Extraire les victimes de la zone d'exclusion
  - Décontaminer les victimes
  - Permettre la prise en charge médicale des victimes dans un dispositif de type plan rouge





# Missions des 3 groupes d'action



# ÉTAT-MAJOR DE ZONE SUD-EST

## GA1



TRI

## Missions

Identification de la nature du danger  
Zone d'exclusion (définition et balisage)

Extraction des victimes de la zone d'exclusion  
Tri des victimes AS, SV et SI au PRV  
Poudrage et déshabillage des SV et SI, si pas encore de GA2 et GA3  
Mise en attente des AS

Déshabillage et rhabillage des AS lorsque le GA2 est sur les lieux et qu'il prend en compte les SV

**ZONE D'EXCLUSION**

### DETECTION

Binômes CMIC – CMIR  
(détermination du périmètre de sécurité)



## Actions

### EXTRACTION VICTIMES

Équipages FPT



### Tri des victimes selon symptômes

#### ASYMPTOMATIQUES



Déshabillage (1) et rhabillage  
Évacuation en zone soutien

#### SYMPTOMATIQUES VALIDES



Diriger vers GA2 pour décontamination primaire (couloir FPT)  
Si pas encore de GA2, poudrage, déshabillage et diriger vers GA3

#### SYMPTOMATIQUES INVALIDES



Diriger vers GA3 pour décontamination secondaire (tentes) ou poudrage déshabillage en attendant GA3

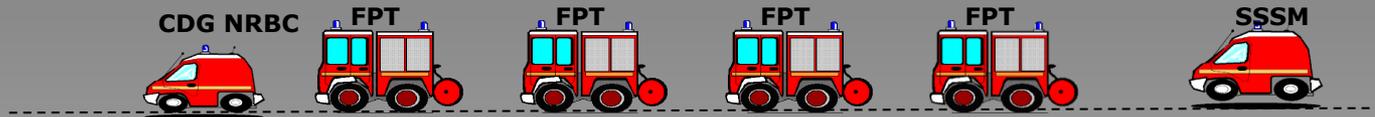
**ZONE CONTROLEE**

### (1) REGLES DE DESHABILLAGE :

- Par groupe, ôter les vêtements et les placer dans des grands sacs plastiques fermés
- Les valeurs sont placées dans des petits sacs et conservées par les victimes
- Chaque victime est identifiée par un bracelet dont le numéro est marqué sur son sac de vêtements

# ÉTAT-MAJOR DE ZONE SUD-EST

## GA2



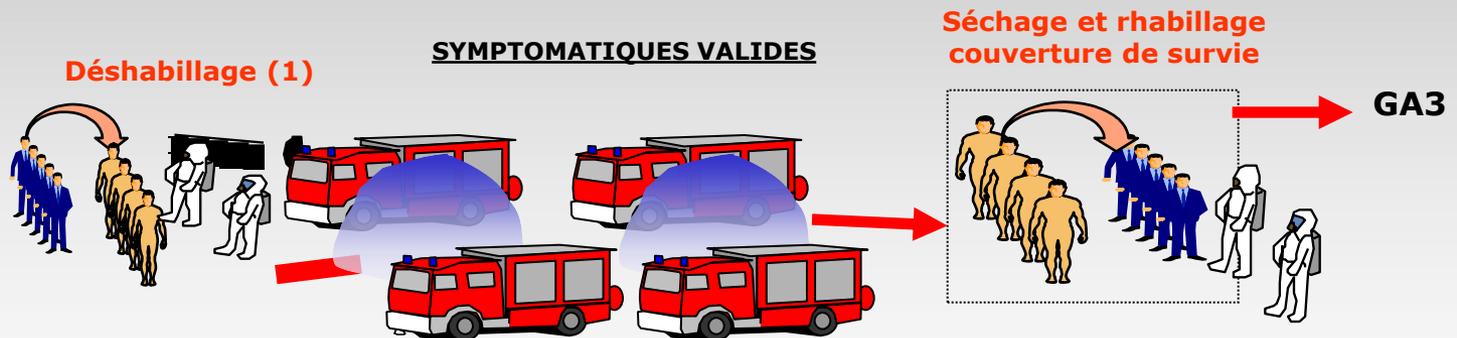
## Missions

Mettre en place la décontamination primaire des symptomatiques valides

Action en zones tampons

Si des symptomatiques valides ont déjà été poudrés, les diriger directement sur GA3

## Actions : Décontamination primaire



### (1) REGLES DE DESHABILLAGE :

- Par groupe, ôter les vêtements et les placer dans des grands sacs plastiques fermés
- Les valeurs sont placées dans de petits sacs conservés par les victimes
- Chaque victime est identifiée par un bracelet dont le numéro est reporté sur son sac de vêtements

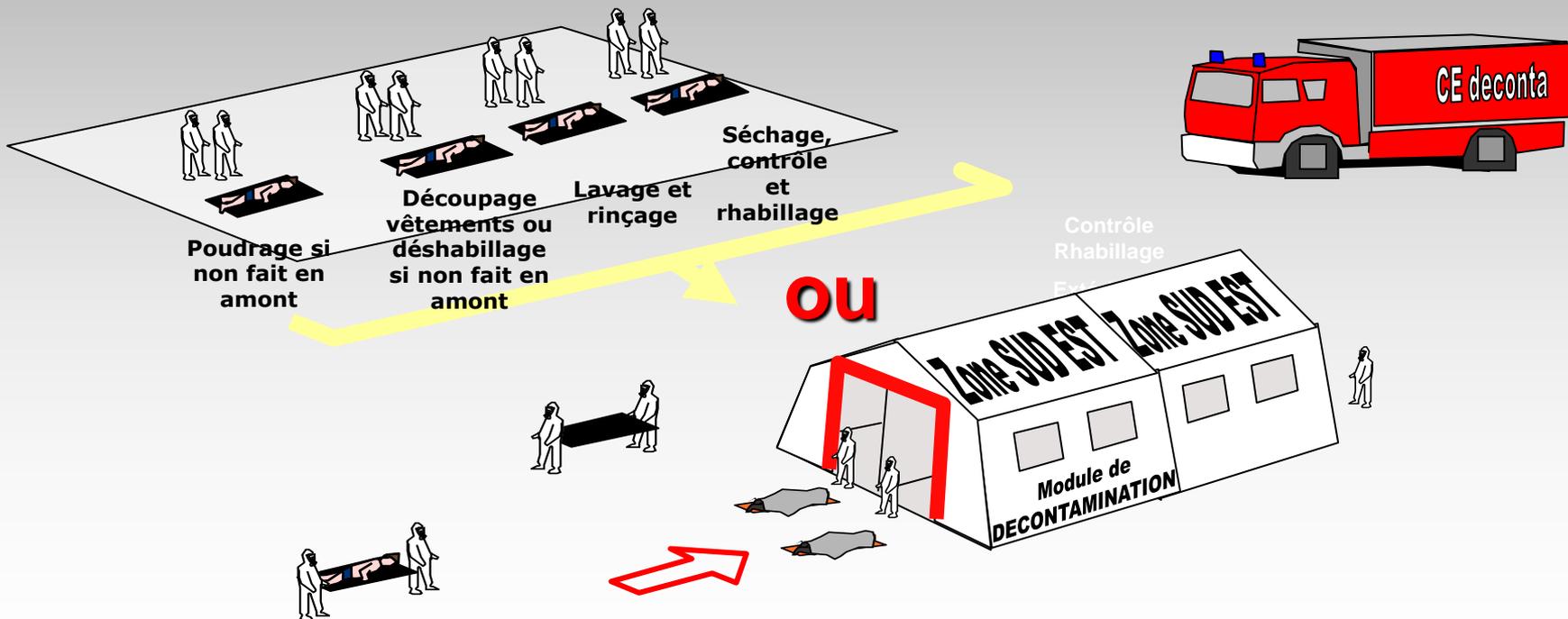
# ÉTAT-MAJOR DE ZONE SUD-EST

## GA3



**Missions :** Mettre en place la décontamination secondaire des symptomatiques valides et symptomatiques invalides

**Actions :** Décontamination secondaire pour SV et SI

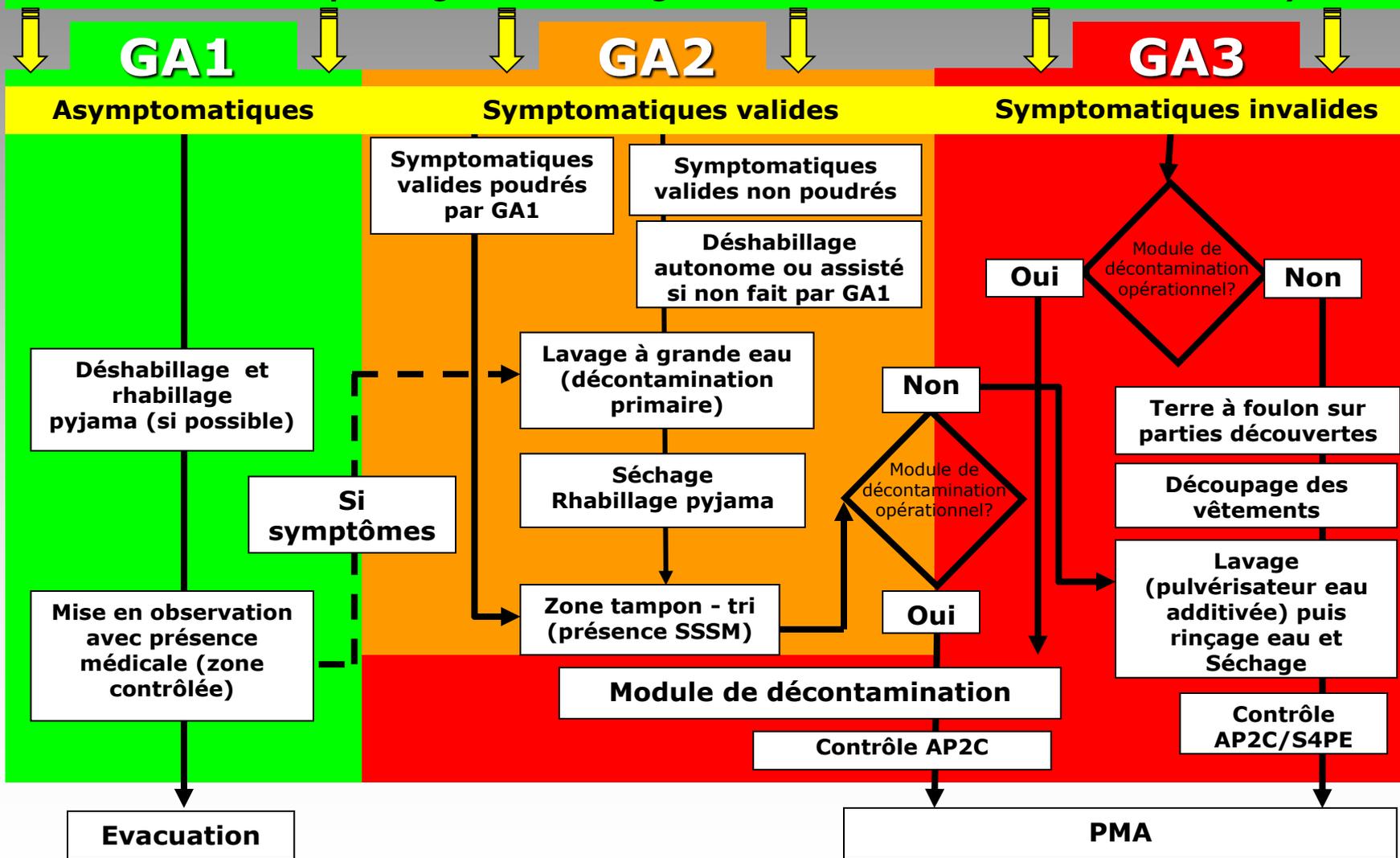


# SCHEMA DE PRISE EN CHARGE DES VICTIMES

## Premières actions du groupe d'action 1

Reconnaissance technique + extraction des victimes + définition de la zone d'exclusion

Victimes : tri - poudrage - déshabillage des SV et SI dans l'attente des GA 2 et 3)



# ÉTAT-MAJOR DE ZONE SUD-EST

## Communication sur site - Principes généraux

- L'information orale prime sur l'information écrite
- Une information individualisée (par petits groupes) est meilleure qu'une information de masse
- L'information par haut-parleur doit être limitée aux messages impossibles à diffuser autrement
- Pas de voix trop autoritaire ou difficile à comprendre, maîtriser sa propre anxiété et son stress
- Éviter les messages contenant une négation (exemple : dire par où il faut passer et non : « ne pas passer par la porte n° 6 »)
- Ne pas faire d'injonctions sur un ressenti (exemple : « du calme, ne soyez pas inquiet, rassurez-vous, pas de panique »)
- Éviter les termes trop techniques ou effrayants
- Donner du cadre aux messages (exemple : « ici le commandant des sapeurs-pompiers de Valence »)
- Proscrire les hypothèses et le conditionnel
- Les messages écrits doivent être simples, privilégier si possible les schémas, les dessins, les indications directionnelles

## Exemples de messages

Pour assurer votre sécurité les personnels de secours ont une tenue spécifique /

Vous êtes pris en charge par les pompiers du Puy-de-Dôme /  
Il y a un risque d'agression par produits dangereux /  
Une décontamination doit être faite avant l'examen médical /  
Dirigez-vous sur indication des pompiers et en ordre vers la chaîne de décontamination indiquée par la flèche verte /  
Un bracelet vous sera distribué. Il vous permettra de récupérer vos vêtements et objets personnels /

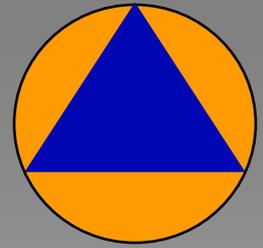
Vous êtes pris en charge par les pompiers de ...../  
Il y a un risque d'agression par produits dangereux /  
Veuillez suivre strictement les procédures afin d'éviter la contamination /  
Vos vêtements peuvent être contaminés. Enlevez-les et mettez-les dans le sac qui vous a été distribué /  
Restez en sous-vêtements /  
Vous allez passer sous une douche décontaminante /

## Aspect judiciaire : protection des traces et des indices

Lors de la survenue d'un événement d'origine malveillante, il est capital de préserver toutes les chances de retrouver les auteurs, notamment pour prévenir la survenue d'un nouvel événement.

Sans préjudice pour les victimes et pour le bon déroulement de l'opération de secours, les primo-intervenants veilleront, dans la mesure du possible, à observer les consignes suivantes afin de ne pas compromettre le travail des enquêteurs.

- Procéder à l'extraction des blessés de la zone d'exclusion en utilisant toujours le même cheminement à travers la scène de crime. Éviter de perturber les éléments présents
- Ne pas abandonner sur place les éventuels déchets de médicalisation
- Laisser les personnes décédées sur place sans les toucher
- Ne toucher aucun objet présent sur la scène de crime
- Après extraction des blessés, boucler la zone d'exclusion et éviter de pénétrer
- S'il existe des risques de propagation de la contamination (aérosolisation du toxique ) préférer le confinement de la source ( terre de foulon + bâche ) à une décontamination des lieux
- Rendre compte aux services de police des actes effectués et des modifications opérées sur la scène de crime
- En cas de prélèvements en vue de l'identification du toxique, réaliser trois prélèvements au même endroit à chaque fois : le premier sera utilisé pour déterminer le toxique en cause (CMIC), les deux autres seront saisis par le service d'enquête (dont un en vue d'une contre analyse). Les renseignements sur l'heure et le lieu du prélèvement doivent être notés
- Répercuter au service d'enquête saisi les identités des personnels SDIS ayant participé aux opérations d'extraction ( discrimination éventuelle des traces relevées )



ZONE DE DEFENSE SUD-EST  
État-Major de zone

Mémento réalisé par l'état-major de zone  
avec le soutien de la  
Direction de la Défense et de la Sécurité Civile



Remerciements à tous ceux qui ont contribué à la rédaction de ce document, et en particulier aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours de la zone de défense sud-est, à la Police Technique et Scientifique de Lyon et à la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique du Rhône.